

Le journal d'un cultivateur
. [rédacteur](#) : C. Gatineau
. créé à Limoges le 20 juin.13
. mis à jour le 21 mars 14

« Pas de produit miracle.

Nous dénonçons les indications d'usage abusif trop souvent reprises par des médias mal informés ou des sociétés commerciales peu scrupuleuses.

L'extrait d'ortie n'est ni insecticide, ni engrais, ni désherbant »

écrit dans un communiqué l'association [des amis de l'ortie](#).

Il ne faut pas pousser mémé dans les orties



► **2006**, l'État ordonne le purin d'ortie hors-la-loi

► **2011**, l'État décrète sa recette d'un copié-collé sur [Wikipédia](#)



L'arrêté du 18 avril 2011 autorisant la mise sur le marché du purin d'ortie devait mettre un terme à la guerre de l'ortie qui durait depuis plusieurs années mais curieusement tous ont été insatisfaits, les pro comme les anti.

Conséquence d'une décision politique au détriment de toute considération scientifique, cet arrêté autorise l'entourloupe du consommateur en légalisant le purin d'ortie comme un anti-mildiou et un acaricide. Pas de souci pour le jardinier qui fabrique son purin d'ortie et qui l'utilise en fonction de ses croyances, mais le danger est, qu'en s'appuyant sur la Loi, on fasse croire aux consommateurs que le purin d'ortie posséderait certaines propriétés qu'il n'a pas. Cette initiative culottée et aventureuse du politique a motivé l'écriture de cet article pour proposer un autre son de cloche sur l'ortie ; figure de proue d'un cultivons autrement.

- 1 | Les propriétés de l'ortie.
- 2 | l'ortie vue par la loi : peu préoccupante !
- 3 | les prix de l'ortie : très préoccupants.
- 4 | la nouvelle propriété de l'ortie.
- 5 | état des lieux de la recherche.
- 6 | soigner les plantes par les plantes.
- 7 | conclusion.

1 | Les propriétés de l'ortie

Chez l'[Intelligence-verte](#), on ne cache pas son enthousiasme : *Comment retrouver le goût de vivre grâce aux vertus de l'ortie ?*

Extraits choisis :

- *C'est un excellent insecticide (2)*
- *Le purin d'ortie comme désherbant naturel (3)*
- *Il devient herbicide au-delà de 15 jours de macération (4)*
- *Engrais puissant (5)*
- *Anti-nuisibles (6)*
- *Pour fertiliser une terre pauvre*
- *Une des rares alternatives à l'utilisation des pesticides et fongicides (8)*

2 |

L'association des amis de l'ortie : « L'extrait d'ortie stimule les échanges entre le sol et la plante, ce qui se traduit par une meilleure croissance et un état sanitaire optimal qui met la plante à l'abri de nombreuses (pas de toutes !) attaques parasitaires (insectes, champignons, virus, etc). En pulvérisation foliaire, l'extrait d'ortie se comporte comme un anti-stress précieux... » Le communiqué ne précise pas comment cette propriété du purin d'ortie a été découverte, sachant par ailleurs que le stress est une réaction émotionnelle née d'un sentiment d'insécurité. Comment mesurer la charge émotionnelle d'une plante ? Quels sont les critères pour évaluer qu'elle est stressée ou qu'elle ne l'est pas ?

L'ortie vue par la Loi : peu préoccupante

L'arrêté du 18 avril 2011 « autorisant la mise sur le marché du purin d'ortie en tant que préparation naturelle peu préoccupante à usage phytopharmaceutique », reconnaît au purin d'ortie certaines vertus tout en le qualifiant de peu préoccupant - peu préoccupant = peu inquiétant ou peu toxique ; une expression détonante pour qualifier une matière active.

En effet, si l'État reconnaît que certaines matières actives sont peu inquiétantes, un qualificatif peu scientifique, c'est que d'autres doivent alors être considérées comme préoccupantes et inquiétantes. En outre, cet arrêté est inquiétant car il fixe les préconisations du purin d'ortie sans les motiver. Extrait de l'arrêté du 18 avril 2011 :

1. Usage fongicide : notamment contre le **mildiou**.
2. Usage insecticide : principalement contre les **pucerons, les acariens**.
3. Activateur ou régulateur de croissance des végétaux.

Comment la directrice de la DGAL, signataire de cet arrêté, a-t-elle pu arrêter officiellement les conditions d'emploi du purin d'ortie en l'absence de faits scientifiques réels, vérifiés et reproductibles ? Mieux, en totale contradiction avec tous les spécialistes de l'ortie qui dénoncent que l'usage du purin d'ortie comme insecticide ou fongicide est une préconisation d'usage [abusive](#).

Sur les motivations de cet arrêté : c'est une **décision politique**. Sur les motivations scientifiques : c'est une décision politique

Si pour l'administration, le purin d'ortie ne sert à rien, c'est d'autant plus préoccupant qu'elle veuille faire croire aux consommateurs qu'il pourrait servir à quelque chose. Pourquoi l'administration n'a-t-elle pas tout simplement autorisé la commercialisation du purin d'ortie sans y encadrer sa fabrication et ses préconisations d'emploi ?

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?



3 | Les prix de l'ortie : très préoccupants

Si l'or-tie ne concurrence pas encore les cours de l'or, elle talonne ceux du poivre et des épices avec ce record relevé chez Delbart Limoges le 01 mars 2013 : **70 € le kg**.

Les premiers bénéficiaires de cet arrêté ont été la grande distribution avec l'apparition de l'ortie sur leurs étals et la flambée des prix qui a suivi. Du purin d'ortie reste du purin d'ortie mais suivant son étiquetage (éliciteur, insecticide, fongicide, engrais, ...) son prix varie avec une grande amplitude de 3,75 €/L à 17,81 €/IL suivant l'emballage.

Exemples de prix relevés le 16 avril 2013

Baumaux : comme éliciteur, 17,90 € les 2 l, comme insecticide, 28,50 € les 1,6 l et comme engrais en mélange, 15 € les 5 l.

Fabre : vendu comme stimulant, 7,50 € les 2 l

Magellan : vendu pour du jus d'ortie à 11,90 €/l.

Le pompon revient à **Delbart** Limoges qui vend un engrais aux orties 16,90 €/l, des granulés d'orties à 13,90 € les 400 gr et sa fameuse poudre d'orties à 70 €/kg ... Alors que **Magellan** la vend à 12,90 €/kg.

Fermentation



4 | La nouvelle propriété du purin d'ortie

Il est écrit dans un ouvrage de référence préfacé par Michel LIS :
« *Les extraits végétaux ne servent pas à nourrir, ils stimulent la croissance !
c'est l'idée nouvelle... »*

D'emblée, leurs auteurs rejettent l'idée que le purin d'ortie puisse être autre chose, un fertilisant, un engrais, un fongicide, un acaricide ou un insecticide. NON. Ils proposent une idée nouvelle : « *C'est l'idée nouvelle que nous devons intégrer : la plupart des extraits végétaux sont des bio-stimulants... Cette notion de bio-stimulant est si nouvelle que les produits décrits ici n'ont aucune existence légale en matière commerciale. »*

La matière commerciale ! Pourquoi avoir utilisé cette expression comme pour enfoncer le clou ? C'est vrai que la matière commerciale est trop souvent l'art de faire avaler des couleuvres et fort heureusement que cette idée nouvelle à intégrer, n'est pas la recherche légale d'une nouvelle matière commerciale.

« *De tous récents travaux ont directement démontré que le principal intérêt des extraits végétaux était de stimuler la planteC'est la définition de l'effet éliciteur, une notion nouvelle, ... »*. Aussi séduisantes sont les idées nouvelles, au mieux, elles sont des hypothèses que seule l'expérimentation pourra mettre en évidence après de multiples essais protocolés et reproductibles.

Si les auteurs de ce livre se félicitent d'être des découvreurs, cette idée de bio stimulant n'est pourtant pas nouvelle et une multitude de travaux ont été conduits parfois avec succès ces deux derniers siècles en Europe. Par ailleurs, certains codex Aztèques auraient révélé que les amérindiens travaillaient sur le sujet bien avant l'arrivée des européens.

Dans ce domaine, la palme revient à l'agriculteur mexicain, Don José Carmen Garcia Martinez, qui a su apporter la preuve réelle de ses affirmations. Les nombreux témoignages, les photographies, les reportages et les rapports du ministère de l'agriculture mexicain confirment les impacts de ses techniques sur le développement du végétal.

En France, les travaux sur l'électroculture comme ceux sur les eaux dynamisées conduits par Marcel Violet témoignent aussi que le sujet n'est pas nouveau ; la thèse soutenue en 1984 par Martine Queyrel pour le diplôme de docteur en pharmacie est encore un autre exemple.

5 | État des lieux de la recherche

Toute intervention sur une culture doit s'accompagner de résultats mesurables et visibles sur les rendements et la santé des plantes. En dehors, c'est une perte d'argent, de temps et d'énergie, c'est inutile.

Si une idée nouvelle est proposée au titre d'une hypothèse, le seul moyen est de la vérifier en aveugle pour écarter les préjugés ; tous résultats se devant d'être reproductibles a minima et significatifs quant au témoin et au placebo. Par ailleurs, si quelques essais de laboratoires ont mis en évidence certaines réponses du végétal soumis au purin d'ortie, tous les essais en plein champs ont été dans l'incapacité de les valider.

Le GRAB (groupement de recherche en agriculture biologique) reconnaît en l'absence de résultats, avoir arrêté ses essais sur le purin d'ortie depuis 2004. Ils ont recentré leurs travaux sur les décoctions et les tisanes d'ortie. Même son de cloche du côté de l'ITAB où le responsable de la mission extraits naturels confesse que les recherches sont concentrées uniquement sur les tisanes et les décoctions car les résultats encouragent l'exploration de cette voie contrairement au purin d'ortie.

Il est regrettable que le vénérable Jean-Marie Pelt ait fait un laïus pour encenser le purin d'ortie sur France-inter le 17 juin 2012 dans [CO2 mon amour](#), arguant qu'aucune expérimentation n'avait été faite et laissant suspecter que l'ortie serait victime d'un complot ...

On peut aussi déplorer que l'INRA ne se soit jamais penché sur le purin d'ortie bien que l'on sache depuis longtemps, que cet organisme public a déserté sa mission de service public, ses recherches étant financées principalement par le privé, pour des intérêts privés et au profit de la génétique. Depuis quelques bonnes dizaines d'années, la recherche fondamentale a elle aussi été mise de côté au profit d'une recherche orientée et lucrative comme le dénonce le docteur Benveniste dans son ouvrage sur la mémoire de l'eau où par ailleurs, il égratigne sérieusement son confrère cité ci-dessus.



6 | Soigner les plantes par les plantes est un modèle séduisant.

On doit avoir foi en la connaissance,
mais la foi, doit-elle fonder la connaissance ?

Si la connaissance est un savoir qui s'assoit exclusivement sur des faits vérifiés et reproductibles, la croyance trouve son assise sur le croire.

Force est de reconnaître que le temps faisant souvent le croire en un fait, une croyance en une connaissance, une technique usée par tous les publicitaires et les communicants depuis la nuit des temps.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'une croyance est passée dans le champ de la connaissance qu'elle devient, même attestée par beaucoup, un fait ou une vérité. Quant au purin d'ortie, il n'échappe pas à ce contexte.

Il ne faut pas pousser mémé dans les orties et ce plébiscite sans retenue de quelques-uns ne doit pas faire oublier que les preuves sont maigres quant aux véritables effets bénéfiques du purin d'ortie, fruits du oui-dire et de la rumeur amplifiés par le flux d'informations numériques.

Les bénéfices du purin d'ortie résultent aujourd'hui de quelques observations échafaudées à la sauvette en théorie scientifique comme celle de *Terre-vivante* sur les vaccins végétaux.

7 | Conclusion

La guerre de l'ortie a largement profité à faire de l'ortie un symbole fort, une figure de proue de l'indignation et du droit à refuser une société où l'économie a pris le pouvoir sur tout.

Il est probable que le purin d'ortie possède certaines qualités phytosanitaires, mais elles restent à découvrir ou à confirmer. Et à cet effet, l'association ASPRO a pris l'initiative en passant une convention avec un lycée agricole où des essais sont actuellement réalisés suivant un protocole identifié et publique. C'est une première en Europe d'autant que l'association a constitué une équipe de travail réunissant des sensibilités diverses et ouvertes à la controverse comme dans toutes démarches scientifiques consciencieuses.

Ceci étant, l'objectif de ces essais conduits sur 3 ans, est de vérifier si le purin d'ortie a une action stimulante sur la crois-

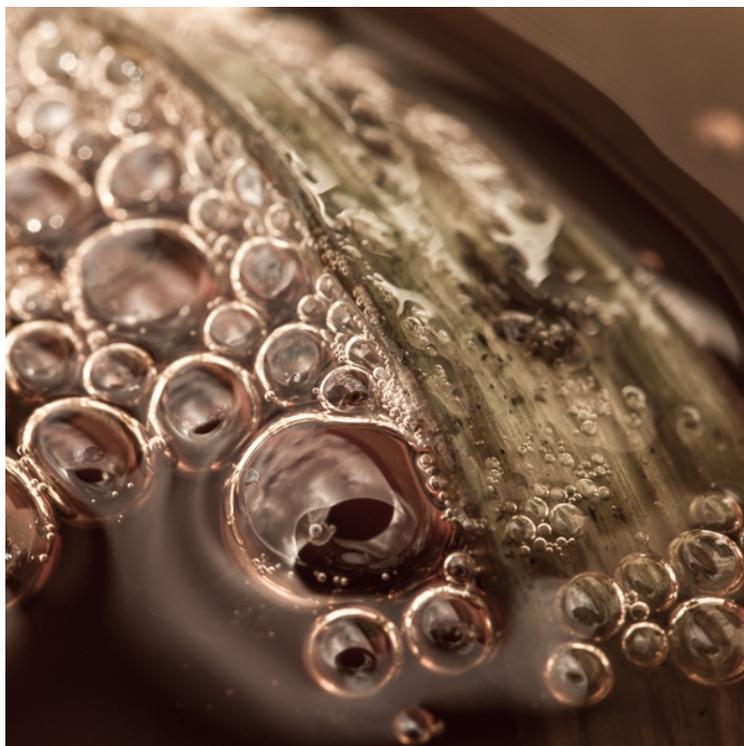
À plusieurs reprises, j'ai demandé les résultats de la première année d'expérimentation. Malgré mon insistance, ils ne m'ont jamais été communiqués... Ce qui laisse supposer qu'ils ne sont pas aux bénéfices du purin d'ortie.

sance des plantes, sur leur santé et sur la vie microbienne du sol. Au delà de cette excellente initiative, elle révèle aussi une situation paradoxale. En effet, l'usage veut qu'en premier lieu on identifie le potentiel d'une substance avant de la commercialiser. C'est le minimum dû aux consommateurs. En l'espèce, n'a-t-on pas mis la charrue avant les bœufs en commercialisant une substance avant d'en avoir identifié les usages ?

Quand l'administration soutient avoir pris cet arrêté du 18 avril 2011 uniquement sur une décision politique et au détriment de toutes considérations scientifiques parce que *si l'ortie ne fait pas de bien, elle ne fait pas de mal à l'environnement...* Le politique, n'a-t-il pas poussé un peu trop fort mémé dans les orties ?

Un des principaux activistes de la cause de l'ortie, Dominique Jeannot, ancien président de l'association des amis de l'ortie et salarié à ASPRO : « *Le purin d'ortie n'est pas un produit miraculeux. Le seul miracle viendra de notre capacité à changer radicalement notre manière de cultiver et de vivre. L'objectif de notre association n'est pas de remplacer un pesticide chimique par un pesticide naturel mais de travailler pour redonner au cultivateur de l'autonomie et de l'indépendance.* »

Des perspectives intéressantes ont été observées en modifiant la recette traditionnelle du purin d'ortie et en l'utilisant différemment, comme un levain. Là, ce n'est plus le potentiel fertilisant ou stimulant du purin d'ortie qui est exploité, mais ses organismes vivants comme les bactéries. Quant à la recette de 1 kg d'orties pour 10 litres d'eau, des essais ont montré que l'important n'est pas la proportion, mais l'eau. En effet, la différence entre un purin fait avec une eau dite du robinet, du puits, de source ou même de gouttière est faible. En revanche, le résultat serait spectaculaire et la différence grande avec un purin d'ortie fait avec une eau déminéralisée... A suivre et à confirmer.



Fermentation

Licence d'utilisation : cet article numérique (texte + photos) est gratuit pour une utilisation privée (dans le cadre du cercle de famille) ou non-commerciale. Toutes utilisations en dehors sont exclues sauf avec autorisation. Aucun site ou plate-forme peut le proposer en téléchargement sans autorisation. Cette licence d'utilisation et de partage ne diminue en rien le droit moral et patrimonial.